

POLIGONE AUDIT
28, rue de Saint Pétersbourg
75008 Paris

AUDIT ET CONSEIL UNION
17 Bis, Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

ADT SIIC

Siège social : 15 rue de la Banque
75002 PARIS

542 030 200 RCS PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris*

ADT SIIC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADT SIIC tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe, qui expose les raisons pour lesquelles l'application du principe de continuité d'exploitation a été retenue pour l'établissement des comptes annuels,
- la note 1.3 « Dépréciation d'actifs financiers » de l'annexe qui précise les conditions dans lesquelles une dépréciation des créances rattachées à des participations a été comptabilisée.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2011 (cf. note 1.2 « continuité d'exploitation » de l'annexe). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques.

Dans ce contexte et en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2 « continuité d'exploitation » de l'annexe indique que le maintien du principe de continuité de l'exploitation dépend de la réalisation d'un certain nombre d'opérations

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation.

- Votre société détient des titres de participation dans diverses sociétés immobilières et des créances rattachées à ces participations, ainsi que cela est décrit dans la note 4.1 de l'annexe.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la correcte évaluation de ces titres de participation et des créances rattachées au regard de la valeur des immeubles détenus par ces sociétés, sur la base de rapports d'expertise et de leurs situations financières, conformément aux principes comptables en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux informations spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 3 août 2012

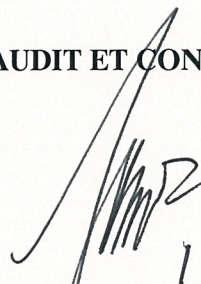
Les commissaires aux comptes

POLIGONE AUDIT

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Catherine POLIGONE

AUDIT ET CONSEIL UNION

A black ink signature consisting of a large, stylized 'J' followed by 'M' and 'F'.

Jean-Marc FLEURY

BILAN ACTIF

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	383	383		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 438		5 438	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 113	17 113		353
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 000	1	999	999
Créances rattachées à des participations	22 208 862	19 971 620	2 237 242	13 992 792
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 980 181		1 980 181	1 980 181
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	24 212 977	19 989 117	4 223 860	15 974 325
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	198		198	398
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	20 614		20 614	488
Autres créances	51 925		51 925	49 260
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 519	1 448	1 071	6 124
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	21 175		21 175	4 010
Charges constatées d'avance (3)				153
	96 430	1 448	94 981	60 433
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	24 309 407	19 990 565	4 318 842	16 034 758
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 16 591 522)	16 591 522	16 591 522
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	672 151	672 151
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-6 894 535	-6 992 698
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-12 073 192	98 162
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	-1 704 054	10 369 138
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		5 892
Emprunts et dettes financières (3)	5 658 195	5 313 421
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	338 826	187 324
Dettes fiscales et sociales	21 725	8 765
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 150	150 218
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	6 022 896	5 665 620
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	4 318 842	16 034 758
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 656 162	5 313 421
(1) Dont à moins d'un an (a)	366 734	352 198
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		5 892
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011			31/12/2010
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	17 235		17 235	9 608
Chiffre d'affaires net	17 235		17 235	9 608
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges				2 592
Autres produits			154	1
			17 390	12 201
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			282 839	261 647
Impôts, taxes et versements assimilés			1 791	1 770
Salaires et traitements			71 911	86 211
Charges sociales			25 211	30 720
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			353	524
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			0	2 593
			382 104	383 466
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 364 714	- 371 266
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée			36 959	
Perte supportée ou bénéfice transféré				118 252
Produits financiers				
De participations (3)				1 091 024
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 596	14 312
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			77 668	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			62	579
			79 325	1 105 915
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			11 560 023	271 524
Intérêts et charges assimilées (4)			227 157	247 411
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			11 787 180	518 935
RESULTAT FINANCIER			-11 707 855	586 980
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-12 035 609	97 462

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2011	31/12/2010
Total	Total	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	500	700
Sur opérations en capital	1	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	501	700
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	38 084	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	38 084	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 37 583	700
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	134 175	1 118 816
Total des charges	12 207 367	1 020 654
BENEFICE OU PERTE	-12 073 192	98 162
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 596	14 243
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	3 559	40 052

SA ADT SIIC

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2011

Note 1. Faits caractéristiques

1.1. Exploitation Centre d'Affaires Paris-Nord

Pour rappel, l'actif de la société ADT SIIC est composé de titres de participations dans des sociétés détenant directement ou indirectement un ensemble immobilier sis au Blanc Mesnil (Seine Saint-Denis) constituant le Centre d'Affaires Paris-Nord. Cet ensemble comprend les immeubles Continental, Ampère et Bonaparte.

D'une manière générale, les efforts de commercialisation déployés afin d'accroître le taux de remplissage des immeubles du Blanc-Mesnil se sont poursuivis. Au total, sur l'année 2011, les nouveaux baux représentent une surface de 1.019 m².

Parallèlement, les locataires litigieux ont été sortis ce qui a impliqué des régularisations de loyers.

La baisse du taux de vacance n'a donc pas eu d'effet immédiat sur le chiffre d'affaires.

Les négociations précédemment entamées avec les administrations notamment le Pôle Emploi et le Conseil Général du 93 sont toujours d'actualité. Les prises à bail seront actées notamment après la validation des budgets des travaux de chaque administration.

De plus, les mandats avec les cabinets de commercialisation ont été prorogés afin de diversifier les demandes de location.

Toujours dans le cadre de la fidélisation des locataires du Centre d'Affaires et afin d'attirer d'éventuelles nouvelles entreprises, les divers services mis à la disposition des locataires se maintiennent: il s'agit notamment du Restaurant Inter-Entreprises (RIE) dont la fréquentation continue de croître. Cependant, en raison de la vacance importante du site et bien qu'il soit accessible à des utilisateurs extérieurs, celui-ci peine à être rentable.

1.2. Continuité d'exploitation

Suite à l'ordonnance en date du 13 décembre 2010, le Tribunal de Commerce de Bobigny avait désigné la SCP BRIGNIER en qualité de mandataire ad hoc sur les trois sociétés propriétaires des immeubles du Centre d'Affaires Paris-Nord avec la mission d'apprécier leur situation juridique, économique et financière, notamment de déterminer leur situation active et passive, de les assister dans leurs discussions avec les banques et les crédit- bailleurs de manière à ne pas entraver leur développement, et de les assister dans la négociation et la rédaction de protocoles et actes qui consacreront les solutions adoptées.

A la demande des banques, ADT SIIC a mandaté le cabinet ERNST & YOUNG le 8 février 2011 afin de procéder à une analyse de la situation financière du groupe et à une revue des prévisions d'exploitation et de financement sur les trois prochaines années.

ERNST & YOUNG a rendu son rapport le 16 mars 2011 et en a fait une présentation aux banques lors d'une réunion sous l'égide de Maître BRIGNIER le 18 mars 2011.

S'il avait été initialement envisagé par le groupe de tenter de négocier avec les banques une restructuration de l'endettement du groupe sur la base d'un gel du remboursement des échéances en principal sur deux ans en contrepartie notamment de la cession de l'immeuble Bonaparte, le rapport d'ERNST & YOUNG a démontré l'utilité de considérer une alternative en la vente d'un ou de tous les biens immobiliers des sociétés PAMIER, BLANAP et AD INVEST.

En novembre 2011, la mission du mandataire ad hoc sur les filiales PAMIER, BLANAP et AD INVEST est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée.

Le groupe poursuit cependant ses efforts pour réaliser ce qui a été convenu avec les banques à savoir la vente d'un ou de tous les biens immobiliers des sociétés du groupe.

Un budget de trésorerie établi par la société jusqu'au 31/12/2012 a été réalisé en tenant compte des éléments suivants :

- des réunions ont eu lieu en juillet 2012 avec les banques à qui il a été demandé de façon formelle un nouveau report de 30 mois des échéances d'amortissement de prêt (capital total restant dû : 6.603 K€). Les banques ont pour le moment accueilli favorablement cette demande et doivent le soumettre à l'accord exprès de leurs comités de crédit respectifs qui doivent se tenir en septembre 2012. Il est à noter qu'à ce jour, aucune des deux banques n'a demandé le remboursement immédiat de son crédit.
- En ce qui concerne les étalements et/ou dégrèvements de taxes foncières (montant total concerné : 1.539 K€), le groupe a négocié, pour la société BLANAP (immeuble Ampère), un étalement jusqu'en septembre 2012 contre paiement d'un montant mensuel de 10.000 €. Un point doit être refait en septembre pour matérialiser l'étalement des règlements. Pour la société PAMIER, la demande d'exonération de taxe foncière pour l'immeuble Bonaparte a fait, pour l'instant, l'objet d'un rejet de la part des services fiscaux mais une nouvelle réclamation portant sur les valeurs locatives retenues a été déposée et est à l'étude. Concernant l'immeuble Continental, la taxe 2011 devrait être payée avant fin septembre 2012.
- Des investisseurs s'intéressent à l'acquisition totale ou partielle du Centre d'Affaires et le Groupe poursuit actuellement des négociations avec un groupe important qui a formalisé son intérêt par une lettre d'intention pour une acquisition dont une partie devrait se réaliser avant le 31/12/2012 pour un montant net de 2,8M€.

Enfin, une Assemblée Générale a eu lieu le 23 mai 2012 qui a constaté la présence de 21,70% des actionnaires (contre des pourcentages proches de 1,50 % lors des précédentes assemblées). Cette assemblée a, entre autres, décidé le regroupement des actions (1 action nouvelle contre 100 anciennes), décidé de donner l'autorisation au Conseil de procéder à des augmentations de capital ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières. Dans ces perspectives, la société ADT SIIC va déposer en septembre un prospectus qui sera soumis au visa de l'AMF.

Le regroupement des actions a débuté le 2 juillet 2012 et, au 31 juillet, 92,85% des anciennes actions sont déjà regroupées.

Les comptes d'ADT SIIC sont donc arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation compte tenu de ces éléments.

Une procédure d'alerte a été déclenchée par les commissaires aux comptes le 25 janvier 2012.

La société a apporté des éléments de réponse mais les Commissaires aux Comptes ont estimé que ceux-ci n'étaient pas suffisants. A leur demande, un Conseil d'Administration s'est réuni le 15 mars 2012 aux fins de délibérer sur les faits de nature à compromettre l'exploitation (procédure d'alerte - phase 2).

Les Commissaires aux Comptes ont déclenché le 6 avril 2012 la phase 3 de la procédure d'alerte en demandant à ce qu'une Assemblée Générale de la société soit convoquée afin d'informer les Actionnaires de la situation de la société. Ceux-ci délibéreront sur les mesures envisagées en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et décideront des pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Cette Assemblée Générale a été convoquée pour le 23 mai 2012 à 11 heures.

Lors de cette assemblée générale, le Président a rappelé alors notamment que la Société est en relation avec plusieurs acheteurs potentiels. Il a exposé les mesures prises par la Société à l'égard des services fiscaux en vue d'obtenir des un dégrèvement de taxe foncière portant sur l'immeuble Le Bonaparte. Le Président a également indiqué que la Société a conclu de nouveaux baux qui vont générer des recettes supplémentaires

Par ailleurs, il a précisé que les mesures sur lesquelles l'Assemblée Générale, convoquée ce jour à l'issue de la présente assemblée, est appelée à se prononcer (regroupement du titre, délégations de compétence en matière d'augmentation de capital ...), permettront de favoriser la pérennité de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de conférer au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général tous pouvoirs en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

1.3. Dépréciation d'actifs financiers

Le patrimoine immobilier (y compris le Restaurant Inter-Entreprises) détenu par le groupe a été évalué au 31 décembre 2011 à 13.960 K€ contre 23.800 K€ dont 5.000 K€ pour le restaurant inter-entreprises au 31 décembre 2010.

Cette baisse conséquente s'explique principalement par la prise en compte d'un contexte économique difficile marqué par une baisse des investissements et un manque important de financement, les crédits étant attribués prioritairement pour des biens plus sécurisés.

Elle s'explique également par une baisse du loyer potentiel hors quote-part du RIE sur les locaux vacants qui entraîne mécaniquement une baisse de la valeur de l'ensemble immobilier. D'autre part, en raison de la vacance élevée du Centre, le RIE ne peut avoir une valeur intrinsèque : il ne fait que permettre de louer un peu plus cher. La valeur vénale du RIE est intégrée dans la valeur vénale des bureaux, leur valeur locative tenant compte du droit d'accès au RIE.

Enfin, la valorisation tient compte de l'intention du groupe de céder les biens immobiliers : l'expert ne se place plus dans une optique de rentabilité à terme avec des investissements pour remettre les locaux en l'état d'usage mais dans une optique de cession en l'état.

Cette expertise, faite par la société COLOMER EXPERTISES, a été corroborée par une autre expertise qui arrive à un chiffre de 14.550 K€ pour l'ensemble du Centre et qui considère un prix de cession sous contrainte à environ 11.000 K€.

Pour tenir compte de cette baisse de valeur de leur patrimoine immobilier, les filiales d'ADT SIIC ont constitué en 2011 des provisions pour dépréciations d'immeubles ce qui a eu pour effet, dans ADT SIIC, la constatation de provisions pour dépréciation de créances rattachées à des participations pour un montant de 11.558 K€

1.4. Assemblée générale d'approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et extraordinaire s'est tenue sur 2ème convocation le 12 juillet 2011, a affecté le bénéfice comptable de 98.162,69€ au report à nouveau, et, a, par ailleurs, ratifié la nomination de trois administrateurs : MM. Sylvain CHEGARAY, Claude VIBERT-MEUNIER, et Jean Pierre VINCENT.

1.5. Cession de la société CFFI

L'exercice enregistre la cession pour 1 € des titres de la société CFFI (valeur brute : 38 K€, valeur nette : 0) et de la créance en compte courant détenue sur cette société (valeur brute : 42 K€, valeur nette 3 k€).

1.6. Abandon des intérêts de compte-courant

En date du 31 décembre 2011, compte tenu de la situation économique de la société PAMIER, la société ADT SIIC, associé unique, a décidé d'abandonner les intérêts calculés sur la créance qu'elle détient sur la société PAMIER à hauteur de 888 K€.

1.7. Transfert du siège social

En date du 15 mars 2012, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social du Centre d'Affaires Paris Nord, Bâtiment Le Continental, 183 avenue Descartes, Le Blanc Mesnil au 15 rue de la Banque à Paris 2ème.

NOTE 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général issu du règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2 Date de clôture

Les comptes annuels couvrent la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ; ils sont le cas échéant, dépréciés (provision pour dépréciation des comptes courants et provision pour risques) lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à partir de l'actif net comptable, des plus ou moins-values latentes, des perspectives de rentabilité ou du prix du marché, s'avère inférieure à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

2.5 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Une éventuelle dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

2.7 Provision pour risques et charges

La société ADT SIIC ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

2.8 Régime S.I.I.C.

Pour rappel, la société ADT SIIC a opté en date du 29 avril 2004, avec effet au 1^{er} janvier 2004, pour le régime des Sociétés d'Investissement Immobilières Cotées. Ce régime entraîne une exonération d'impôts sur les sociétés sur les bénéfices provenant de la location d'immeuble ou de sous-location d'immeubles pris en crédit-bail par contrat conclu ou acquis depuis le 1^{er} janvier 2004 (à condition que 85% de ces bénéfices soient redistribués au cours de l'exercice qui suit celui de leur réalisation), de certaines plus-values (cession d'immeubles, de droits afférents à un contrat de crédit-bail immobilier, de participations dans des sociétés de personnes ou de participations dans des filiales ayant opté pour le régime spécial, à condition que 50% de ces plus-values soient distribuées aux actionnaires avant la fin du deuxième exercice qui suit leur réalisation) et des dividendes reçus des filiales soumises au régime spécial (à condition qu'ils soient redistribués en totalité au cours de l'exercice suivant celui de leur perception).

NOTE 3 : Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (montant en milliers d'euros).

3.1 Immobilisations

(en milliers d'euros)

	Immobilisations				Amortissements et provisions				Net 31/12/11
	Val. brute 1/01/2011	Augm.	Dimin.	Val. brute 31/12/2011	Montant au 01/1/2011	Augm.	Dimin.	Montant au 31/12/2011	
Immobilisations corporelles									
Terrain		5		5				0	5
matériel bureau - informatique	17	0	0	17	17	0		17	0
Immobilisations financières									
Titres participation	39		38	1	38		38	0	1
Créances rattachées aux participations	22 445		236	22 209	8 452	11 559	39	19 972	2 237
autres titres immobilisés	1 980		0	1 980					1 980
Autres immob financières				0					0
TOTAL	24 481	5	274	24 213	8 507	11 559	77	19 989	4 224

Le 19 décembre 2011, la société a acheté un lot (parking) situé au Blanc Mesnil, Centre d'Affaires Paris Nord auprès de la société VENUS.

Le 6 décembre 2011, la société a cédé la participation qu'elle détenait dans la société CFFI à la société CANNES EVOLUTION.

L'exercice enregistre une augmentation pour un montant de 11 559 k€ des provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations traduisant l'incidence de la nouvelle estimation de la valeur vénale de l'ensemble immobilier du Blanc Mesnil réalisée au 31 Décembre 2011 par la société Colomer Expertises.

3.2 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Société	Capital	Capitaux propres sauf le capital	Quote part de capital en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêt et avances consenties hors int. Courus	Montant des cautions données	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte 2011	dividendes versés en 2011
A : filiales 50 % au moins										
MAINTREUIL	1	79	100%	1	1	0	0	0	67	0
PAMIER	8	-19 880	100%	0	0	22 126	0	1 124	-8 024	0
		-19 801	TOTAUX	1	1	22 127	0	1 124	-7 957	0

Les avances consenties à la filiale PAMIER et aux sous-filiales AD INVEST et BLANAP ont été dépréciées respectivement de 19.889 KE, 25 K€ et 58K€.

3.3 Etat des créances

Evolution des créances (en milliers d'euros)

Créances brutes	2 011	2 010	Variation
Créances immobilisées			
Créances/participations	22 209	22 445	-236
Autres immobilisations financières	0	0	0
Actif circulant			
Clients	21	0	20
Etat et collectivités	45	45	0
Groupe et associés	0	0	0
Créances diverses	7	5	3
Charges constatées avance	0	0	0
TOTAUX	22 282	22 495	-213

Echéancier des créances

créances	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
créances /participations	22 209	0	22 209
autres immob financières	0	0	0
clients douteux	0	0	0
autres créances clients	21	21	0
créances fiscales	45	45	0
groupe et associés	0	0	0
créances diverses	7	7	0
charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAUX	22 282	73	22 209

3.4 Etat des dettes

Evolution des dettes (en milliers d'euros)

Dettes	2011	2010	Variation
Emprunts et dettes établissements crédit	0	6	-6
Emprunts et dettes financières divers	5 658	5 160	498
Dettes fournisseurs	339	187	152
Dettes fiscales et sociales	22	9	13
Groupe et associés	6	154	-147
Autres dettes	4	150	-146
TOTAUX	6 030	5 667	363

En date du 10 octobre 2011, la société Acanthe Développement a fait apport à la société FIPP de certains titres de participations, prêts, créances et comptes courants d'associés détenus sur certaines de ses filiales dans le cadre d'une opération de restructuration de son patrimoine. Cette opération a reçu le visa AMF n°11-504.

Il résulte de cette opération que la société Venus (filiale d'Acanthe Développement) a cédé à la société FIPP le prêt et la créance en compte-courant détenus sur la société ADT SIIC évalués à la date de l'apport à un montant total de 5 652 012 €. Par accord tacite entre les parties, cette dette n'a pas portée intérêt depuis la date de cession jusqu'à la date de clôture de l'exercice et est comptabilisée en « Emprunts et dettes financières divers ». En date du 2 janvier 2012 une convention a été signée en vertu de laquelle les parties conviennent de rémunérer cette créance au taux de 4% à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le poste « groupe et associés » concerne les avances de trésorerie faites par ses filiales. La diminution du poste « groupe et associés » s'explique principalement par le reclassement pour un montant de 108 k€ de la dette en compte courant vis-à-vis de la société VENUS en dette financière à l'égard de la société FIPP.

Echéanciers des dettes
(en milliers d'euros)

Dettes	Montant	Echéance à un an au plus	à plus d'1an et - 5ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes établis. de crédit	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	5 652	0	5 652	0
Dettes fournisseurs	339	339	0	0
Dettes fiscales et sociales	22	22	0	0
Compte courants groupe	6	6	0	0
Autres dettes	4	4		0
TOTAUX	6 023	371	5 652	0

3.5 Capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Prime émission	Réserves légal	Autres réserves	RAN	Résultat net	Total
au 31/12/2010	16 592	0	672	0	-6 993	98	10 369
Affectation résultat 2010					98	-98	0
résultat 2011						-12 073	-12 073
au 31/12/2011	16 592	0	672	0	-6 895	-12 073	-1 704

Le résultat de l'exercice s'élève à -12 073 K€.

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 434.421.861 actions ordinaires entièrement libérées.

3.6 Charges à payer et Produits à recevoir
(en milliers d'euros)

Produits à recevoir		Charges à payer	
Financières		Financières	
Intérêts courus/créances	0	Intérêts courus/dettes	
d'exploitation		d'exploitation	
Clients	21	Fournisseurs	96
Avoirs à recevoir	6	Dettes fiscales et sociales	3
Etat Produits à recevoir	1	Charges à payer	0
		Dettes rattachées à des particip.	
TOTAL	27	TOTAL	99

3.7 Entreprises liées
(en milliers d'euros)

BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
Titres de Participations	1	Quote part de perte	0
Provisions/participations	0	Quote part de bénéfice	37
Titres immobilisés	1 980		
Créances rattachées à des participations	22 209	Refact. Instruments financiers	
Intérêts/Créances rattachées	0		
Prov s/cr rattachées participations	-19 971	Revenu titre de participation	0
Clients	21		
Comptes courants débiteurs		Refact. Prestations	17
Intérêts/C.C. débiteurs			
Comptes courants créditeurs	-6	Revenus des C.C.	0
Intérêts/C.C. créditeurs	0	Intérêts des C.C.	0
Fournisseurs factures non parvenues	48	Charges de personnel ext	-41
TOTAL	4 281	TOTAL	13

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, à ce titre elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

3.8 Note sur le compte de résultat

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation restent stables (-1K€ de variation).

- Le résultat financier

Cette année le résultat financier est déficitaire de 11 707 K€ comparé à + 586 K€ en 2010 (dont 1091 k€ de revenus de titre de participation), prenant en compte l'incidence de la dégradation des situations nettes des filiales qui engendrent une augmentation nette des dotations (+11 288 K€)

- Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -38 K€ contre +1 K€ en 2010. La société a cédé la participation et la créance qu'elle détenait envers la société CFFI pour 2 € ce qui explique la perte constatée.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 12 073 K€ après la prise en compte de quote-part de résultat de filiales pour un montant de 36 K€ et des produits d'exploitation correspondant essentiellement à des refacturations de charges de personnel pour 17 K€.

NOTE 4 : Engagements Financiers

Engagements donnés

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titre des emprunts contractés par sa sous-filiale BLANAP pour le financement d'immeubles à hauteur de 1 000 K€ en principal ; et de sa filiale PAMIER pour le financement d'immeuble à hauteur de 4000 K€ en principal.

La société ADT a nanti les parts sociales de la société VENUS qu'elle détient en garantie de l'avance en compte courant consentie par FIPP et, de surcroît, s'est engagée à les céder à compter du 2 janvier 2013. Le prix de cession a été fixé à l'ANR de la société VENUS, rapporté aux nombre de parts, et le produit de cession viendra en remboursement partiel de la dette envers FIPP.

Par acte signé le 9 décembre 2011, les 2500 parts détenus par ADT SIIC sur la société Vénus, représentant une valeur nette comptable de 1 980 181 € au bilan au 31 Décembre 2011, ont été nantis au profit de la société FIPP. D'autre part, l'immeuble Bonaparte détenu par la société PAMIER, a fait l'objet d'une affectation hypothécaire à hauteur de 2 M€ au profit de la société FIPP.

NOTE 5 : Autres informations

La société n'emploie que deux personnes sur le site du Blanc Mesnil. Les comptes incluent la rémunération relative versée à un dirigeant.

Aucune avance ni crédit alloué aux dirigeants individuels n'a été observé sur l'exercice.

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de provisions.
